

Oui, à condition que le planificateur financier indépendant ou l'entreprise réglementée actualise toutes les informations pertinentes (besoins et objectifs du client, analyse multidisciplinaire, ensemble du patrimoine,...) avant de rendre une nouvelle consultation en planification financière.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/faq/17-la-fourniture-de-consultations-en-planification-financiere-peut-elle-faire-lobjet-dune>